

Commune de  
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 06/2011

**Projet de budget pour  
l'année 2012**

Lavey, le 31 octobre 2011

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2012.

### Préambule

Le vote du budget est un moment clé de la vie communale, dans le sens où il fixe le cadre financier de la Municipalité pour toute une année. Un élément omis dans le cadre du budget n'aura que peu de chance de se voir réaliser.

L'établissement du présent budget s'est déroulé dans un contexte particulier, compte tenu des changements intervenus au sein de la Municipalité, tardifs pour certains (élection complémentaire en date du 20 septembre). En ce sens, l'exercice 2012 sera une année de transition et le budget qui vous est présenté s'inscrit dans la lignée des exercices précédents.

### Base légale

Conformément à l'article 18, al. 2 du règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

### Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2012 se récapitule comme suit :

|                                                          | Budget 2012     | Budget 2011<br>(indicatif) |
|----------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Recettes                                                 | 3'144'850       | 3'065'000                  |
| Dépenses                                                 | -2'979'430      | -2'940'240                 |
| <b>Excédent de recettes</b><br>(marge d'autofinancement) | <b>165'420</b>  | 154'760                    |
| Amortissements                                           | -218'000        | -203'000                   |
| Versements aux réserves                                  | -164'170        | -146'680                   |
| Prélèvements aux réserves                                | 4'000           | 107'050                    |
| <b>Déficit prévu</b>                                     | <b>-212'750</b> | 87'870                     |

## Points particuliers

### 1. Impôt sur le revenu

Le montant a été calculé selon les dernières projections de l'administration cantonale des impôts. Il comprend la bascule de deux points d'impôts en faveur de la commune mentionnée dans le dernier arrêté d'imposition.

### 2. Police

Le budget voit apparaître au poste 61.3511 « Participation à des charges de sécurité publique » un montant de Fr. 62'000.--. Il s'agit du montant global estimé qui sera imputé à la commune au titre de la nouvelle organisation policière du Canton. La déclinaison comptable n'a pas encore été arrêtée par l'Etat et pourrait différer sur les comptes de l'exercice. Dans l'attente d'instructions précises, nous réservons le montant sur ce poste.

Les autres commentaires figurent poste par poste sur l'annexe au présent préavis.

## Investissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision. Il se présente comme suit :

| Préavis no | Investissements projetés                                          | Montant       |
|------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|
| 07/2010    | 2 <sup>ème</sup> étape de la mise en séparatif du réseau d'égoûts | Fr. 1'290'000 |
| 06/2009    | Participation au capital de la future société AGEPP SA            | Fr. 500'000   |

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 6/2011 du 31 octobre 2011
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

1. D'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2012 tel que présenté

**Adopté en séance de la Municipalité le 1<sup>er</sup> novembre 2011**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Yvan Ponnaz  
Le Secrétaire :  Mentor Citaku



The seal of the Municipality of Lavey-Morcles is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LAVEY-MORCLES' at the bottom, separated by two stars.